

SEIVA

Commission Economie du 1^{er} décembre 2004

.....

Compte-rendu

Etaient présents :

Alain CAIGNOL, responsable de la Commission Economie SEIVA

Josie DUPAQUIER, Secrétaire SEIVA

Eric FINOT, Président de la SEIVA

Henri JULIEN, Maire de Minot, Conseiller général du canton d'Aignay-le-Duc

Michel MAILLOT, Maire d'Is-sur-Tille, Conseiller général du canton d'Is-sur-Tille

Catherine SAUT, Chargée de mission SEIVA

Elisabeth SCIORA, Université de Bourgogne

Jean-François SORNEIN, Directeur de Valduc

Christine YVRAY-PETIT, Assistante communication du Directeur de Valduc

.....

Effectifs, budget et marchés

Jean-François SORNEIN présente les différents points de cette commission.

Il apparaît d'abord nécessaire de regarder le contexte géographique du centre de Valduc : implanté à la frontière de 4 cantons à habitat très peu dense, mais en même temps gros employeur puisque 1 600 personnes y travaillent. En Côte d'Or, les entreprises de taille comparable sont Koyo et Fournier, le CEA est l'un des plus gros employeurs du département.

1. L'évolution des effectifs

Fondé en 1957 comme une antenne du centre parisien de Bruyère-le-Châtel (BIII), le centre de Valduc passe rapidement à 500 salariés (1960), puis se stabilise entre 800 et 1200 personnes.

Actuellement, il représente 970 salariés CEA et environ 300 salariés d'entreprises extérieures sous-traitantes.

Les effectifs du centre ont connu 2 périodes marquantes :

- l'arrivée des équipes de chercheurs de BIII, 100 personnes, en 1996,

- une vague de recrutement suite aux départs à la retraite depuis 1998, avec un rajeunissement des salariés, dont la moyenne d'âge est désormais inférieure à 40 ans. Le centre a renouvelé 39 % de ses effectifs depuis 1998.

La moyenne de départs à la retraite est de 30 personnes par an, et également 30 recrutements par an. En 2005 sont prévus 23 départs à la retraite, ainsi qu'une vingtaine (moyenne annuelle) de mutations. La perspective à 5 ans est une stabilisation des effectifs.

2. Le recrutement

Le CEA passe par une agence de recrutement pour un premier tri. Ensuite, l'embauche se fait de manière classique, avec éventuellement enquête lorsqu'un agrément (secret défense, confidentiel...) est nécessaire. L'embauche est donc plus longue que dans une structure civile, puisqu'il faut compter une année.

Les perspectives d'embauche sont actuellement faibles car le CEA vend son siège de Paris, et des personnes vont être reclassées à Valduc, notamment du personnel de la sécurité (pompiers et gardiens).

A noter : le centre a beaucoup de difficultés à recruter des personnels de niveau technicien ou bac. Il serait intéressant d'adapter la formation locale aux besoins des entreprises locales, remarque Henri JULIEN.

A noter : le centre a signé l'année dernière un accord pour l'embauche de handicapés, correspondant à 4 personnes.

3. Lieux d'habitation des salariés

Les salariés de Valduc habitent majoritairement à Dijon et dans les 4 cantons entourant Valduc.

Pour évaluer la présence des salariés de Valduc parmi la population totale, il est intéressant de noter que :

- La moitié des salariés viennent de Dijon, mais ils ne représentent que très peu dans la totalité des Dijonnais
- En revanche, même s'ils sont peu nombreux en nombre absolu, les salariés de Valduc sont plus représentés au sein des populations des 4 cantons, qui sont très peu habités.

A noter : il serait également intéressant de connaître les lieux d'habitation des retraités du centre, qui restent apparemment majoritairement en Côte d'Or, ainsi que des salariés d'entreprises sous-traitantes.

Michel MAILLOT remarque qu'il existe un phénomène de retour à la campagne, même si celle-ci offre moins de services que la ville. Par ailleurs, il existe une forte demande locative de la part des salariés de Valduc, qui ne trouvent rien à proximité du centre, et de la part des salariés temporaires (chantiers...) qui souhaitent un hébergement à la semaine. Michel MAILLOT signale que la SEMAD, société d'économie mixte de l'agglomération

dijonnaise, vient de racheter à Is-sur-Tille 12 ha de terrains où seront construits des logements locatifs. Le CEA pourra signaler cette opportunité à ses salariés et intervenants. En effet, le besoin n'est pas juste ponctuel, 10 ans de chantiers sont prévus au CEA. Dans le même esprit, le maire de Frénois envisage de rénover des bâtiments à usage locatif.

4. Sous-traitance

Il existe deux régimes de sous-traitance à Valduc :

- selon l'article 122-12 du code du travail : l'employeur peut changer de sous-traitant, mais garde le même personnel. C'est le cas pour le ménage, le transport par cars, la restauration.
- partenaire sur site : la société amène son propre personnel, par exemple le chantier de construction du MM05.

Conditions d'accès et référentiel d'achat : en tant qu'établissement public, le CEA respecte les principes de transparence, de mise en concurrence, d'équité et de libre accès à ses marchés. Sa spécificité consiste en des exigences réglementaires en terme de protection des travailleurs (nucléaire), de protection des informations (sensibles), des conditions de prise en charge (personnel extérieur accompagné dans les installations).

5. Budget

Le CEA présente les grandes lignes du budget 2004 : 97,4 millions d'euros hors salaires, dont 51 % sont attribués aux programmes, tandis que les constructions nouvelles représentent 16 %, le support 19 %, le maintien à niveau des installations 14 %.

Les chiffres de 2003 permettent de voir que sur 95 millions d'euros hors salaires, 31 % ont été dépensés en Bourgogne avec 209 fournisseurs. En Côte d'Or, 29 M€HT ont été dépensés principalement à Dijon et agglomération, puisqu'il existe très peu d'entreprises dans les cantons autour de Valduc. Il s'agit essentiellement de petits marchés inférieurs à 50 000 €HT.

.....

Prochaines commissions économie :

- la valorisation de la recherche
- l'impact de la certification ISO 14001
- les impacts indirects : tourisme, équipements...

Le centre CEA de Valduc

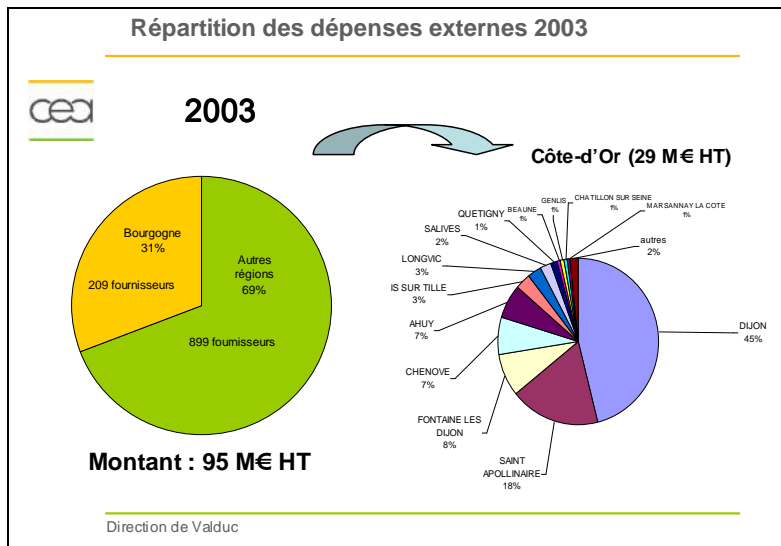
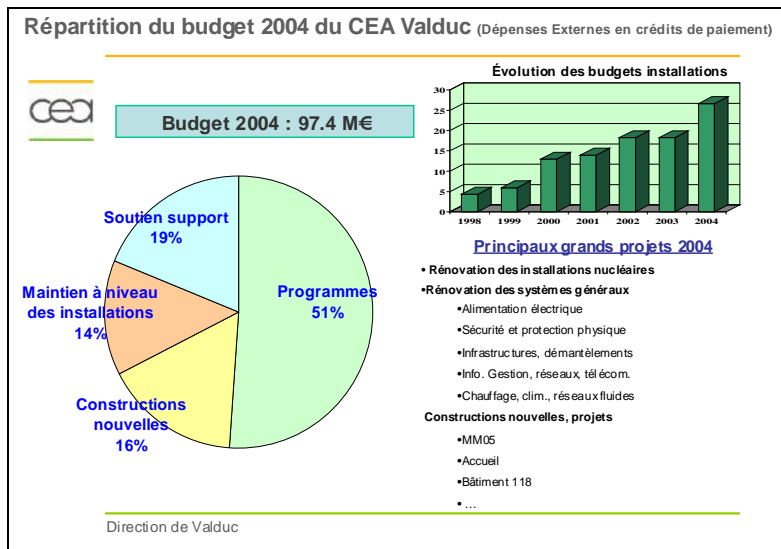
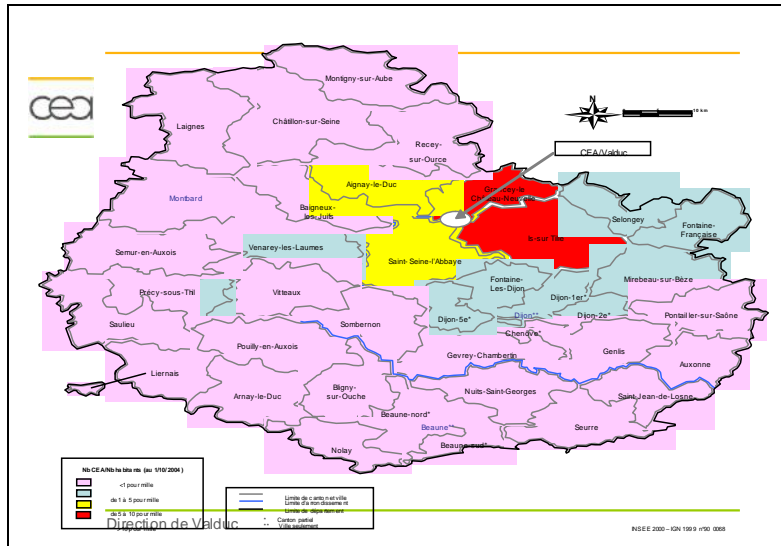


CEA Valduc
Créé en 1957

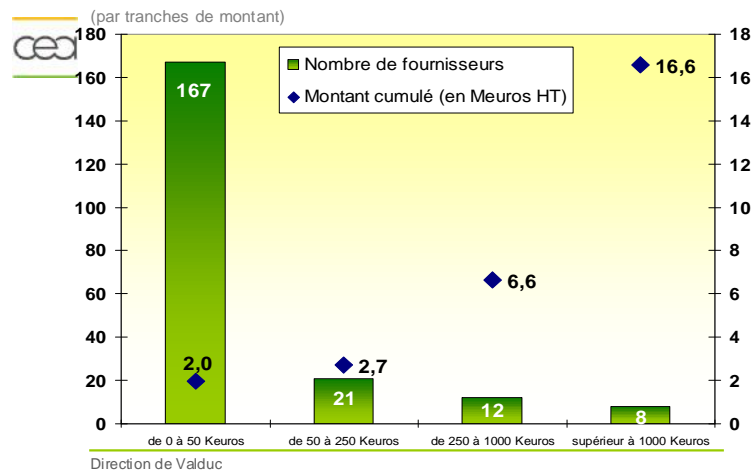
Direction de Valduc

L'emploi industriel en Bourgogne





Répartition des commandes passées en 2003 aux entreprises de Côte d'Or



Nos partenaires sur le site



- Environ 400 salariés d'entreprises extérieures sur le site au quotidien.
- Dans des activités de logistique de site, maintenance, exploitation, rénovations et travaux neufs.
- Des relations fortes de partenariat.
- Des règles de contractualisation.
- Des règles de sécurité et de confidentialité.

Direction de Valduc

Le référentiel achat du CEA



Le CEA, en tant qu'établissement public doit respecter les grands principes de l'achat public : **transparence, mise en concurrence, équité, libre accès à ses marchés** :

- ⇒ Publicité systématique des marchés > 130 K€ dans les journaux officiels d'annonces légales (JOUE, BOAMP...),
- ⇒ Lancement d'appels d'offres auprès des entreprises compétentes.

La réglementation applicable à la passation des marchés se décline dans :

- ♦ Le Code de passation des marchés,
- ♦ Le Cahier des Dispositions Générales applicables aux marchés passés par le CEA.

Direction de Valduc



- **Exigences réglementaires en terme de protection des travailleurs:** (code du travail et de la santé publique)
 - *Aptitudes médicales validées par le SST.*
 - *Formation PRP et habilitations correspondantes (CEFRI, électrique, etc.)*
 - *Plan de prévention avant le démarrage des travaux.*
 - *Attribution d'équipements de protection: dosimétrie et tenue de travail.*

- **Exigences réglementaires en terme de protection des informations:**
 - *Habilitations CD ou SD de l'entreprise (personne morale) et des salariés accédant au site.*

- **Des conditions de prise en charge:**
 - *Accompagnement dans les installations*